



Délibération n°2025-45

Date de la convocation : 22 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers votants :	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Approbation du nouvel organigramme du CIAS à compter du 1er juin 2025

Le 26 mai 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Étaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Valérie BRETHOUS, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET,

Étaient excusés : Corine de PASSOS, Véronique GOMES, Jean-François LATASTE, Jean Marc LESCOUTE, Roland TOUYA,

Étaient Absents : Lucie LOUBERE

Pouvoirs : Robert BACHERE à Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND à Serge LASSERRE, Julie FIALIP à Henriette DUPRE, Jacques HERNANDEZ à Ginette GASSIE,

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 15 octobre 2024.

Considérant que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mai 2025, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 22 mai 2025

M. le Vice-Président précise qu'en raison des différents changements survenus cette année, il est nécessaire de mettre à jour l'organisation technique des services ainsi que l'organigramme. A cet effet, un travail a été réalisé par les services et a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial (CST) le 15 octobre 2024.

La CCPOA a créé un Pôle cohésion sociale et services aux populations qui englobe 3 directions : la direction Patrimoine Culture Tourisme, le CIAS, le pôle Petite Enfance, Enfance, jeunesse et accès au droit. Ainsi il convient de mettre à jour l'organigramme du CIAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adopter l'organigramme des services du CIAS ci-annexé à compter du 1^{er} juin 2025.
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

